

Réunie ce jeudi 6 avril 2006 à la salle du Môle, l'Assemblée du Personnel de la fonction publique et du secteur subventionné :

- ◆ Réaffirme son attachement au cadre légal du statut actuel de la fonction publique.
- ◆ Est déterminée à combattre par tous les moyens le projet de loi (pl 9275) visant la suppression de ce statut.
- ◆ S'opposera à toute réduction de postes mettant en danger la qualité des prestations et/ou les conditions de travail du personnel.
- ◆ Exige le maintien des protections contre les licenciements économiques.
- ◆ S'oppose aux contrats de prestation.
- ◆ Dénonce l'obstination du Conseil d'Etat à maintenir les diminutions de prestations allouées au titre de l'aide sociale malgré un discours qui prétend ne pas toucher aux prestations.
- ◆ Entend se donner les moyens de combattre tout élément « des 73 mesures » qui s'attaquerait aux conditions de travail du personnel ou aux prestations.
- ◆ S'engage à tenir d'ici la prochaine Assemblée du Personnel, des réunions d'information et de mobilisation sur les lieux de travail.

L'Assemblée prend acte avec de fortes réserves de la signature du protocole d'accord conclu le 20 mars avec le Conseil d'Etat.

Ce texte entérine une reprise, certes partielle, mais cependant réelle de certains mécanismes salariaux :

Indexation minimale, annuité 2006 sur 6 mois puis annuité 2007, prime de fidélité pour les nouveaux ayant-droit, mais sans progression pour les autres par rapport à 2005.

Le Cartel soumettra tout projet d'accord à l'Assemblée du Personnel.

L'Assemblée mandate les organisations à poursuivre les négociations en défendant les principes suivants :

- Le maintien d'une grille salariale transparente qui garantit un salaire égal à travail égal, que l'on soit femme ou homme, et qui bannit les salaires indécents.
- Des augmentations annuelles automatiques, valorisant l'expérience et non le mérite.
- La garantie de l'indexation complète des salaires.
- Des réévaluations de fonction réalisées prenant enfin effet.
- L'assurance que la liberté d'action syndicale soit considérée comme un droit inaliénable. 5 syndicalistes restent inculpés dans l'affaire des TPG, depuis 22 mois.
- Qu'aucune mesure salariale ne puisse se faire au détriment d'une catégorie de personnel, ni entre actifs et retraités.

Les représentants désignés du Cartel s'engagent à respecter ces options lors des discussions et négociations, à informer régulièrement les organisations et le personnel, et à tenir une nouvelle

Assemblée du Personnel le jeudi 18 mai 2006.

A appeler à une manifestation le jour où le pl.9275 abrogeant le statut de la fonction publique sera présenté au Grand Conseil.